



# Judo Club Liffré



## Charte de bonne conduite

*Le judo est un sport individuel qui se pratique nécessairement avec des partenaires. Pour l'épanouissement de chacun, chaque licencié et accompagnant doivent se soumettre au respect de règles strictes.*

- 1- Je respecte le professeur ainsi que les bénévoles lors des entraînements et manifestations.
- 2- J'adopte une attitude attentive lors des entraînements et manifestations
- 3- Une fois le cours commencé, je ne peux pas sortir du tatami hormis si le professeur m'y a autorisé.
- 4- Afin d'éviter des kimonos sales, je me change dans les vestiaires du complexe. Un kimono jugé sale pourra entraîner le refus d'accès au tatami.
- 5- J'utilise mes équipements obligatoires : Tongs/claquettes/zouri, gourde/bouteille, tee-shirt blanc (pour les filles). Nous rappelons qu'il est interdit de marcher pieds nus hors du tatami et à l'inverse de marcher en chaussures sur le tatami. Cela afin de respecter le tatami ainsi que les règles d'hygiène.
- 6- Je fais en sorte d'avoir les ongles bien coupés pour éviter de couper mes partenaires ou de me les retourner. Les bijoux doivent être retirés pour éviter des blessures ou qu'ils ne se cassent.
- 7- Je respecte les horaires. Les petits retards occasionnels (environ 5 min) seront tolérés. Pour les retards répétitifs et supérieurs à 5 min, l'accès au tapis pourra être refusé.
- 8- Les cheveux longs resteront attachés afin d'éviter des tirages de cheveux non voulus.
- 9- Les parents/accompagnants peuvent assister occasionnellement aux entraînements. Cela ne doit pas arriver à chaque entraînement.
- 10- Lors des manifestations, en aucun cas, je ne discute une décision arbitrale. Le plus souvent, les arbitres présents sont en formation. Et je respecte les règles fixées par les clubs qui nous invitent.
- 11- Aucune violence de quelque types que ce soit (verbale ou physique) ne sera tolérée, que ce soit lors des entraînements ou des manifestations.
- 12- Je respecte les lieux de pratique, je ne les souille pas, je n'y laisse pas de débris.
- 13- Les ceintures remises en fin d'année ne sont pas un dû mais le résultat de l'évolution acquise ou non du judoka.

« J'ai lu et j'ai assimilé ce code de bonne conduite, j'accepte de le respecter. En cas de manquement à ces règles, je m'expose à des sanctions »

Signature du pratiquant :

Signature du représentant légal

(Pour les mineurs)

Nom et prénom :